

OK

Le consentement ...

OU PAS

... ce que vous en pensez

OK?

Une enquête de:





En ville

4/5

pensent que le consentement pose problème.

En soirée

3/5

ont subi un attouchement des fesses en soirée.

En relation

4/10

n'ont pas été respectées dans leur choix au sein de leur couple.

*Une enquête réalisée par l'ASBL *Thé OK?* du 22/03 au 19/04/2020 sur le campus de Louvain-la-Neuve.

Table des

01

Introduction

03

Les résultats de l'enquête

03

En ville

11

En soirée

17

En relation

23

Conclusion

matières

25

À propos de *Thé OK?*

27

Contacts utiles

31

Remerciements

33

Lexique



Une enquête pour éclairer notre démarche

Depuis octobre 2018, *Thé OK?* œuvre au quotidien afin de sensibiliser au consentement et d'aider à la prise en charge des victimes d'agression. Nous sommes présent-es sur le terrain à Louvain-la-Neuve et commençons à nous étendre sur d'autres campus étudiants.

Pour que nos dispositifs et solutions visant à prévenir les abus soient encore plus pertinents, efficaces et adaptés à la réalité du terrain, nous souhaitons mieux comprendre ce que vivent, pensent et ressentent les étudiant-es. Nous avons donc décidé de réaliser une enquête, que nous avons menée du 22 mars au 19 avril 2020 sur le campus de Louvain-la-Neuve. Nous avons obtenu 2 501 réponses et plusieurs centaines de partages de la part de nombreux organismes (cercles, régionales, kots-à-projet, le service d'aide de l'UCLouvain, *Univers santé* etc.).

Précisons que si notre champ d'investigation était circonscrit au campus de Louvain-la-Neuve, les problèmes liés au consentement concernent non seulement d'autres campus universitaires mais la société dans sa globalité.



Work in progress

Vous trouverez dans les pages qui suivent les analyses des résultats de cette enquête et les enseignements que nous en tirons, regroupés en trois thématiques distinctes : le consentement en ville, en soirée et en relation. Le but de cette subdivision est de saisir les enjeux et les problématiques spécifiques à ces contextes afin d'y répondre au mieux.

Fièr-res de vous présenter l'aboutissement de plusieurs mois de travail et d'investissement, nous sommes conscient-es que les solutions envisagées ne sont qu'une partie du développement de notre association. Nous serions évidemment ravi-es de recueillir vos idées, suggestions ou remarques.

Bonne lecture !

L'équipe *Thé OK?*

*Les chiffres présentés sont volontairement arrondis afin d'être plus digestes et percutants. Le chiffre détaillé est toujours annoté afin de ne pas fausser les données.

01

02

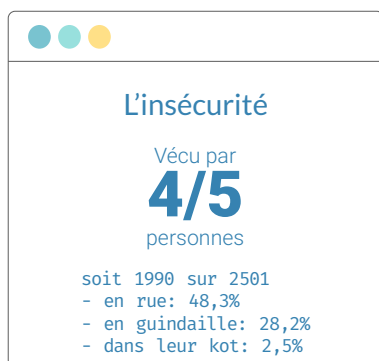
En ville

Comprendre les **notions de consentement**, savoir reconnaître une agression et comment y **réagir**, oser **s'interroger** sur son propre comportement et entamer le **dialogue**. La première partie de notre analyse éclaire l'importance de ces divers aspects.

La question du **consentement** se pose à l'échelle de la société toute entière. Chaque fois que nous entrons en contact avec les autres, elle est présente. C'est d'autant plus vrai **en ville**, où se côtoie un grand nombre de personnes comme c'est le cas dans les cités et quartiers universitaires.



Si, d'après notre enquête, Louvain-la-Neuve n'est pas perçue comme un campus où **l'insécurité** règnerait, il n'en reste pas moins qu'une majorité de répondant·es ont déjà vécu ce désagréable sentiment. Principalement en rue, en rentrant seul·e chez soi le soir, bien que les situations qui mettent mal à l'aise se vivent également à l'intérieur des bâtiments, en guindaille par exemple et même dans l'endroit censé être le plus sûr : le kot – constat affligeant, mais heureusement rapporté par une petite minorité.



Contre l'insécurité en ville

Réaménager l'espace public, avec des rues plus larges et mieux éclairées, est une piste pour remédier à l'insécurité en ville. Solution à plus court terme : se faire raccompagner par une personne de confiance et avoir toujours un numéro d'urgence à portée de main (ex. numéro d'intervention d'urgence de l'UCLouvain – voir page 27).

SENSIBILISER RESTE ESSENTIEL

Cependant, si la plupart des étudiant·es interrogé·es en sont conscient·es, d'autres ne sont pas certain·es que le consentement pose problème en ville. Preuve, s'il en fallait, que **sensibiliser** le plus de monde possible à **cette problématique** reste essentiel, notamment par nos actions d'information, des conférences, des ateliers, des formations pour les comitard·es, responsables d'organisations étudiantes, responsables de baptêmes, ou la participation à des évènements comme la semaine d'accueil organisée à Louvain-la-Neuve.

SAVOIR RECONNAÎTRE UNE AGRESSION

Mais au fait, connaissons-nous **les différentes notions liées au consentement** ? La réponse est oui pour deux tiers des personnes sondées, qui affirment pouvoir faire la différence entre harcèlement, atteinte à la pudeur, attouchement, agression sexuelle et viol.



Notre étude révèle toutefois d'autres chiffres qui méritent réflexion. Le premier est a priori réjouissant : plus de 80 % disent ne jamais avoir été témoins d'une agression sexuelle sur le campus. Mais 8 %... « *n'en sont pas certain·es* ». Dans le même temps, plus de la moitié (54,6 %) ne sont pas sûr·es d'**être aptes à réagir en cas d'agression**, qu'ils ou elles en soient victimes ou témoins. On peut dès lors se demander si ces personnes savent tout d'abord reconnaître une agression. Car comment y réagir si on ne l'identifie pas comme telle ? Et, autres questions pertinentes : toutes les situations nécessitent-elles le même type d'intervention ? Quelle est la réaction appropriée face à une personne qui se montre trop insistante, qui nous met la main aux fesses, ou qui tente de nous agresser sexuellement ?



COMMENT RÉAGIR?

Pour celles et ceux pour qui la frontière entre les différentes situations où intervient la notion de consentement reste floue, *Thé OK ?* proposera un atelier 'Consentement' divisé en deux modules : le premier, plus théorique, est suivi d'un débat. Le second permet aux participant·es de **passer de la théorie à la pratique**, avec l'apprentissage de techniques de self-défense et d'intervention proportionnée.

Notre association compte également réaliser une vidéo de sensibilisation afin de mettre en lumière **le rôle des témoins et les appels à l'aide** qui passent trop souvent inaperçus. Nous nous allions également avec les organismes étudiants pour placer des panneaux de sensibilisation dans tous les lieux d'animation et ceux les plus fréquentés par les étudiant·es tels que les auditoriums et les bibliothèques. Y figureront un rappel visuel de ce qu'est une agression sexuelle, de la manière appropriée d'y réagir et de l'importance du témoin.

Une aide à la fois simple et efficace

Il existe plusieurs techniques pour mettre fin à une interaction difficile en rue. Vous pouvez par exemple poser une question anodine : demander l'heure, votre chemin... Si la victime a besoin d'une échappatoire, vous lui donnerez ainsi un bon prétexte pour s'éloigner de l'importun·e en entrant dans votre jeu. Vous pourrez ensuite lui proposer de la raccompagner en lieu sûr.

LE CONSENTEMENT : NÉCESSAIRE LIBRE ET EXPLICITE

Le consentement ne se résume pas à un 'oui'. Il doit être prononcé en toute liberté, sans pression, ni menace, ni intimidation. 85 % des répondant·es estiment d'ailleurs qu'on peut parler de viol même si la victime n'a pas clairement dit non. Entre ici en jeu la dangereuse notion de 'zone grise'¹, relevant de la culture du viol². Une excuse présentée pour légitimer – à tort – un comportement qui relève de l'agression sexuelle lorsqu'on présuppose que l'autre est d'accord parce qu'on n'a pas rencontré d'opposition de sa part, ou quand on ne peut pas affirmer que l'acte était ou non consenti.

¹ Voir lexique

² Voir lexique

Pour clarifier les choses, quelques exemples concrets :

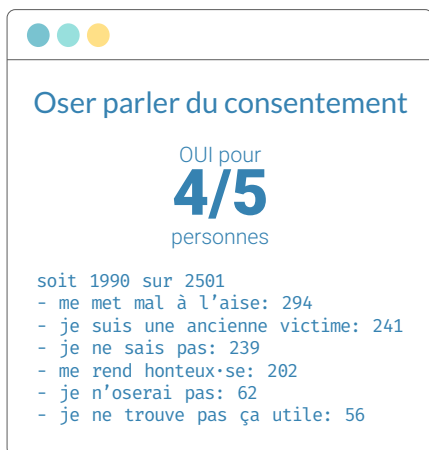
- Pour moi c'est oui, pour l'autre c'est non = NON.
- L'autre dort et ne peut pas me donner son consentement = NON.
- L'autre dit oui, mais change d'avis plus tard (il ou elle en a le droit !) = NON.
- L'autre est sous influence (alcool, drogue) et ne peut me donner son accord de façon éclairée = NON.
- L'autre se tait. Au bucher la fameuse phrase 'Qui ne dit mot consent' : le silence est un NON.



OSER PARLER

Résultat encourageant : près de 80 % des personnes interrogées déclarent qu'elles osent aborder la question du consentement. Les autres éprouvent un sentiment de honte, de la gêne ou n'osent pas en parler. Seule une toute petite minorité n'en voit pas l'utilité.

À ces 20 % qui hésitent, rappelons qu'une **relation pleinement consentie** est de loin **plus agréable** pour toutes les parties. Brisons également une autre idée reçue, souvent utilisée comme prétexte à passer outre le consentement de l'autre personne : **poser la question 'T'es OK?'** ne refroidira pas l'excitation. Ni la vôtre ni la sienne. Brisons donc les tabous et discutons d'abord avec notre (ou nos) partenaire(s) potentiel·le(s). Y compris quand on a envie – pourquoi pas ? – de tester une nouvelle pratique. Cette conversation pourrait révéler que ce désir est partagé et vous permettre ainsi de le réaliser en toute confiance.



SUR LE BON CHEMIN

Près de 70 % des étudiant·es qui ont répondu à notre enquête affirment s'être déjà remis·es en **question sur leurs agissements relatifs au consentement**. En se demandant non seulement s'ils ou elles ont toujours respecté le consentement de leur partenaire – pour chacune de leurs pratiques – mais également si l'autre l'a fait à leur égard. Cette approche simple, rapide et bénéfique qui permet de prendre de bonnes habitudes, est une preuve de maturité.

Ce résultat montre que les mentalités commencent à changer. Et que la mobilisation et le travail effectué par *Thé OK ?* et d'autres acteurs de terrain portent leurs fruits. Nous y voyons un encouragement à poursuivre notre lutte en faveur du consentement en continuant à organiser régulièrement des conférences, des tables de discussion sur différentes thématiques, qui invitent les participant·es à débattre et à se concerter sur les actions à mettre en œuvre.



L'UNION FAIT LA FORCE

Identifier les **organismes d'aide** les plus connus était aussi l'un des objectifs de notre questionnaire. En tête de classement figurent les acteurs présents quotidiennement sur le terrain, notamment *Securitas*, la police, les *T-shirts jaunes* et *Thé OK ?*. Cela montre l'importance de la présence des services d'aide au cœur des rues, des festivités, des kots, pour assurer leur visibilité et une action directe.

Cette identification nous permet aussi de savoir vers qui nous tourner pour envisager de nouvelles campagnes communes afin de **renforcer notre action**. Nous souhaitons par exemple améliorer la prise en charge des victimes : l'enquête indique que de trop nombreuses personnes ayant subi une agression (3 sur 5) n'ont pas fait appel à ces services ou à un-e professionnel-le, alors qu'elles en connaissaient l'existence, les principales raisons évoquées étant la peur ou l'impression d'inutilité. Co-organiser des formations avec des intervenant-es tels que *Securitas* ou les *T-shirts jaunes* permettrait de donner aux victimes potentielles les clés pour réagir au mieux.

Les services d'aide les plus connus

Securitas : 85 %

Services de police de LLN : 78 %

Planning familial de LLN : 75 %

T-shirts jaunes : 67 %

Thé OK ? : 52 %

Point Repère – aide aux étudiants : 49 %

Univers santé : 27 %

Quality Guindaille : 14 %

Campagne *Together* de l'UCLouvain : 5 %

01

02

03

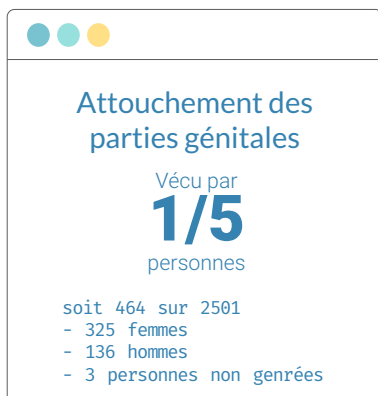
En soirée

En soirée

L'ambiance festive, la proximité, le relâchement ou l'absence de vigilance peuvent conduire à des **abus en soirée**. Certains sont plus fréquents que d'autres, et plus ou moins lourds de conséquences. Ils méritent tous une attention redoublée et des **actions de prévention** adéquates.

Parmi les étudiant·es qui ont répondu à notre enquête, près de 70 % déclarent s'être déjà fait **toucher les fesses** en soirée. Un acte tellement répandu qu'il conduit à sa banalisation, alors que pour les personnes qui en sont victimes, les conséquences sont non négligeables. Celles-ci sont encore plus graves quand il s'agit d'**attouchement non consenti des parties génitales**, une expérience traumatisante vécue par 18 % des personnes interrogées.

En cause, sans doute, la promiscuité qui favorise les mains baladeuses dans un certain anonymat, ainsi que l'abondance d'alcool qui peut désinhiber les pulsions.



JAMAIS UNE EXCUSE

Parlant d'**alcool**, celui-ci est une 'arme' à double tranchant. Utilisé de manière récréative – en alternant bière et eau par exemple, comme le suggère *Guindaille 2.0* –, il peut permettre de s'amuser en toute convivialité. Mais **il sert trop souvent de prétexte** pour justifier la 'zone grise'³ évoquée plus haut, située entre le 'oui' et le 'non'.

Le respect du consentement tel que nous l'entendons ne laisse aucune place à cette zone de flou : si le jugement du ou de la partenaire est altéré par quoi que ce soit (fatigue, alcool ou toute autre substance), il est d'autant plus important de s'assurer qu'il ou elle est capable d'exprimer un 'oui' totalement explicite et parfaitement éclairé. Si tel n'est pas le cas, il est impératif de ne pas forcer – et encore moins de contredire – son consentement, et de remettre la rencontre sexuelle à plus tard.

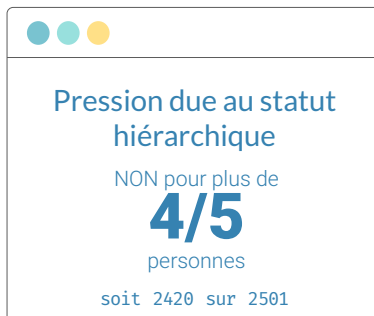


Responsable et solidaire

Pour que la soirée reste fun, la clé est de prêter attention à sa propre consommation d'alcool et de respecter ses limites⁴. Et de ne pas hésiter à sensibiliser un ami-e s'il-elle semble trop alcoolisé-e, trop lourd-e, trop tactile.

LE STATUT HIÉRARCHIQUE IMPORTE PEU

Il est rassurant de constater que la quasi-totalité des sondé-es n'a jamais accepté un rapport sexuel sous la pression du **statut hiérarchique**. Dans le folklore étudiantin, en particulier celui des baptêmes, existe en effet un principe de hiérarchie. Nous constatons également qu'une personne bénéficiant d'une position élevée au sein de celle-ci use rarement de sa 'supériorité' pour obtenir ce qu'elle veut, confirmant ainsi le principe de liberté pleine et entière du consentement. Au contraire, les témoignages recueillis confirment que la présence, lors d'une soirée, d'un·e représentant·e du KAP/régionale/cercle rassure et crée un sentiment de sécurité. Ceci tient sans doute aussi au fait que depuis deux ans, *Thé OK ?* accompagne ces collectifs et reste à leur écoute pour les aider dans les **responsabilités** qu'ils ont envers la communauté étudiantine. Nous encourageons également leurs responsables à prendre contact avec différents organismes de confiance⁵ qui pourront les conseiller quant aux mesures adaptées à prendre en cas d'abus et/ou d'agression au sein de leur cercle/régionale/Kap.



⁴ Conseils pour une gestion responsable de la consommation d'alcool sur www.guindaille2-0.be

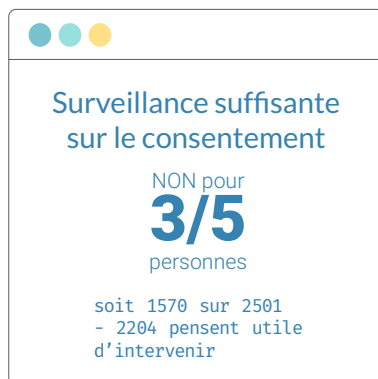
⁵ Exemples : Thé OK ?, service d'aide de l'UCLouvain, campagne Together de l'UCLouvain...

En soirée UNE MEILLEURE SURVEILLANCE

Il reste cependant du chemin à parcourir, comme le démontrent les 3 personnes sur 5 qui estiment qu'il n'y a pas de **surveillance du consentement** en soirée et l'immense majorité d'entre elles qui pense qu'il est utile d'intervenir. Ou encore les 735 personnes sur 1 202 (soit 61%) dont le consentement n'a pas été respecté en guindaille. Ces chiffres soulignent toute l'importance et l'utilité d'associations comme la nôtre et de leurs actions concrètes de sensibilisation, qu'il convient certainement de multiplier et sur lesquelles nous devons davantage et mieux communiquer.

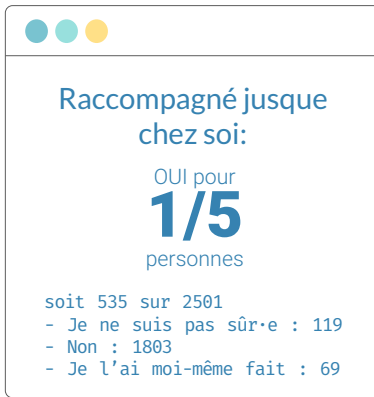
Notons par exemple que les *T-shirts jaunes* encadrent déjà les soirées dans les lieux d'animation et que Securitas organise des rondes. Toutefois, ces personnes focalisent leur attention sur la violence, la consommation d'alcool et la gestion de l'affluence.

Nous pourrions leur proposer notre aide pour gérer les situations impliquant des agressions sexuelles de tout type. L'idée de mettre en place des T-shirts roses qui exerceraient leur vigilance quant à ces agressions et situations de harcèlement a également été abordée.



UN RETOUR SEREIN

La notion de zone grise dont nous parlions plus haut intervient également quand on interroge les répondant-es sur leur retour chez eux ou elles après une soirée. Si seule une personne sur cinq affirme qu'elle s'est déjà fait **raccompagner par une personne** qui a ensuite **insisté pour rentrer** dans son logement, près de 5% « *n'en sont pas sûr-es* ». Dissiper cette zone grise permet à la fois d'écarter cette incertitude et de prévenir ce genre de situation problématique. Comment ? Par une discussion franche et transparente qui clarifie les intentions de la personne avec qui l'on rentre, ainsi que son propre accord ou désaccord quant à sa démarche.



Astuce pour le retour

S'organiser pour rentrer en groupe, ou s'assurer que son ami-e est accompagné.e par une personne de confiance.

04

03

En relation

En relation

Le principe du consentement s'applique partout, y compris dans le cadre d'une **relation privilégiée**, et à **chaque étape** du rapport sexuel. Une évidence pour de nombreux étudiant·es, mais sur laquelle il convient d'insister.

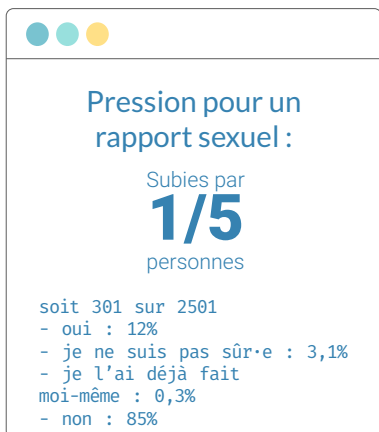
Notre enquête indique que plus de la moitié des répondant·es ont déjà été confronté·es (ou n'en sont pas sûr·es) à une situation où le **consentement** n'était **pas respecté**. Et parmi ceux·celles-ci, 4 sur 10 l'ont vécue **dans le cadre de leur couple**.



L'AGRESSEUR·EUSE : SOUVENT CONNU·E PAR SA VICTIME

Amnesty International note qu'une femme sur trois a déjà été violée par son partenaire en Wallonie. Le tabou qui pèse toujours sur les couples homosexuels et bisexuels ne permet pas d'obtenir des chiffres pour la Belgique, mais une étude réalisée au Canada⁶ révèle que 15 % des gays et lesbiennes et 28 % des bisexuels ont été victimes de violences conjugales.

Par ailleurs, la réalité du terrain met fin au mythe selon lequel l'agresseur·euse type est un·e homme/femme bizarre, nu·e sous son manteau, qui nous attend au coin d'une ruelle sombre. Il ou elle n'a pas de sexe, d'âge, de religion, d'origine, d'opinion politique déterminée et n'appartient pas à une classe sociale spécifique. Les témoignages recueillis via notre plateforme sur notre site internet depuis 2018 indiquent en effet que la majorité des agressions sont commises par une personne de **l'entourage de la victime**, qui fait souvent usage de **manipulation** ou de **menaces** pour arriver à ses fins. En outre, la **dévalorisation** et l'**insulte** lorsque le rapport est refusé sont évoquées par un répondant·e sur cinq.



LA PROXIMITÉ RELATIONNELLE N'AUTORISE PAS LES ABUS

On peut donc en déduire qu'au sein du couple, la notion de consentement reste souvent floue. Beaucoup de personnes pensent que la relation privilégiée qu'elles entretiennent induit un accord automatique. Or **rien n'oblige son ou sa partenaire à avoir un rapport sexuel** ni à subir des attouchements non désirés sous prétexte que l'on est ensemble. Pas plus qu'à exercer une pratique non consentie même si le rapport sexuel l'était.

Comment remédier à cela ? Une fois encore, par l'information et surtout, par le dialogue. Qui n'est pas seulement verbal : dans une relation épanouie, il s'agit aussi d'être attentif·ve au langage corporel de l'autre, d'apprendre à le décoder et à agir en faisant preuve de respect.

L'entourage a également un rôle crucial à jouer : toute personne qui vient se confier à propos d'une agression doit avant tout être considérée comme une victime présumée. L'écouter avec empathie et bienveillance est essentiel.

LE CONSENTEMENT : À CHAQUE ÉTAPE...

Le nombre heureusement peu élevé de personnes qui se sont vues refuser l'utilisation d'un préservatif alors qu'elles le demandaient prouve que l'importance de ce dernier a majoritairement été bien assimilée par les étudiant·es.

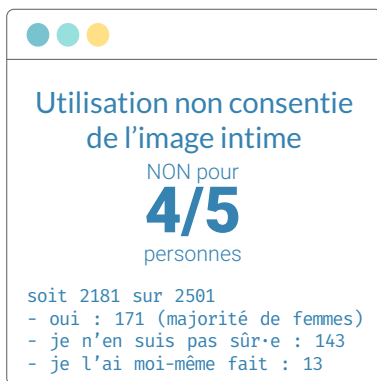


Reste que certain-es pensent encore qu'une fois le rapport consenti, il est inutile d'obtenir un **consentement** supplémentaire pour ce qui se passe ensuite. Une opinion évidemment à bannir : **à chaque étape** du rapport sexuel, que ce soit pour essayer une pratique différente mais également pour l'**usage** ou non du **préservatif**, un accord explicite doit pouvoir s'exprimer.

... Y COMPRIS POUR LES PHOTOS

Il en va de même **après le rapport**, notamment pour l'**utilisation de l'image intime** de son ou de sa partenaire : son consentement est nécessairement requis. Et ce chaque fois qu'on souhaite (re)publier des photos, car l'on peut parfaitement refuser de donner son accord même s'il avait été octroyé par le passé.

Rappelons que le partage non consenti de photos est puni par la loi. Et que ce genre de pression (*revenge porn*) s'appelle du chantage. Si vous en êtes victime, il est impératif d'en parler autour de vous pour sortir de ce cercle vicieux.



APPARENCE N'EST PAS CONSENTEMENT

On ne peut que se réjouir que plus de 80 % ne considèrent pas une **tenue** vestimentaire, une **attitude** ou une **réputation** comme une preuve de consentement.



Relevons cependant quelques points d'attention, même s'ils semblent évidents pour la plupart des étudiant-es interrogé-es :

Je m'habille d'abord pour moi

La tenue vestimentaire d'une personne, quel que soit son genre, ne signifie pas qu'elle consent. Elle s'habille d'abord pour elle-même et non pour satisfaire le désir de quelqu'un d'autre.

Je danse comme je veux

Sauf à donner son consentement de manière explicite, la provocation n'existe que dans le regard de celui ou celle qui juge.

J'ai dit oui hier, aujourd'hui c'est non

Avoir eu des rapports sexuels par le passé avec une personne ne veut pas dire qu'elle est consentante plus tard.

Je n'ai pas dit que ça irait plus loin

Rentrer ensemble après une soirée ou avoir pris un (ou plusieurs) verre(s), n'exprime pas un accord pour une relation sexuelle dans l'intimité du kot ou de l'appartement.

Je ne suis pas qui tu crois

La réputation n'est bien souvent qu'un ensemble de ragots et n'est jamais signe de consentement. Le nombre de partenaires sexuel·les qu'une personne a (ou aurait) eu·es non plus. Restons objectif·ves et faisons preuve d'ouverture et de discernement.

REDÉFINIR LE CONCEPT DE CONSENTEMENT : UNE NÉCESSITÉ

Parmi les personnes qui ont eu leur **premier rapport sexuel à l'université**, celui-ci était **consenti** dans 85 % des cas. Il ne l'était pas pour 9 % d'entre elles et 7 % n'ont pas certaines.



Ce qui est interpellant dans ces résultats, c'est non seulement le nombre de personnes qui ont subi **un viol** pour leur première fois, mais également **le nombre de celles qui ne savent pas** si ce rapport était consenti. Cela met en lumière, une fois de plus, le problème persistant sur la définition même du consentement, et nous conforte dans notre objectif de redéfinir certains concepts afin d'évincer la fameuse 'zone grise'.

Conclusion

Le sexe, c'est comme le thé

Nous tenons à remercier chaque personne qui s'est livrée à cœur ouvert en répondant à notre questionnaire. Nous ne nous attendions pas à autant réponses aussi sincères, pertinentes et touchantes. Celles-ci nous ont permis de découvrir à quel point les étudiant·es interrogé·es font preuve de sensibilité, d'objectivité, de maturité, de bienveillance et ont soif de sensibilisation.

Elles nous permettent aussi déconstruire des idées préconçues. C'était l'objectif même de ce sondage : laisser de côté stéréotypes et sentiments profonds pour percevoir la situation **réelle** sur le campus, qui est un microcosme à lui seul. Un monde à part entière, avec ses propres coutumes, sa propre notion de normalité et sa population si variée (coucou la p'tite gayole en carillon, les 24h vélo et les 31 000 étudiant·es!).

Cette enquête est également riche en découvertes de points d'amélioration. Nous menons notre sensibilisation depuis 2018 avec tout notre cœur, notre empathie et nos bonnes idées. Mais aussi nos doutes, nos essais-erreurs et nos apprentissages. Ces chiffres nous fournissent une base solide et concrète grâce à laquelle nous pourrions affiner nos actions pour qu'elles soient encore plus adéquates à la réalité du terrain.

Notre conclusion ? C'est ensemble que nous pourrions changer les choses ! Alors dialoguons, créons, bougeons ! Apportez votre pierre à l'édifice, quelle qu'en soit la manière.

Et n'oubliez pas : le sexe, c'est comme le thé, bois-en seulement si t'es OK! 😊



Thé OK ? est une ASBL créée en 2018 par des étudiant-es pour les étudiant-es. Notre objectif ? Sensibiliser au consentement mutuel, et pallier le manque d'actions préventives sur les campus.

Nous souhaitons redéfinir certains concepts afin d'éclaircir et d'évincer la 'zone grise'⁷. Par nos actions, nous voulons défendre et protéger la vie estudiantine afin qu'elle soit aussi sûre, respectueuse et épanouie que possible. Et dispenser des enseignements qui constitueront un bagage précieux que les étudiant-es conserveront tout au long de leur parcours, tant privé que professionnel.

Notre projet s'inspire d'une campagne populaire en Angleterre, lancée par Emmeline May, le Tea Consent. Le concept joue sur l'absurdité en comparant le rapport sexuel à une tasse de thé : est-il acceptable de faire boire du thé à une personne qui refuse, qui est inconsciente ? Non. C'est la même chose pour le sexe. Nous avons opté pour la même métaphore et conservé la référence au thé. En y ajoutant un jeu de mots parfaitement en phase avec l'idée d'Emmeline May: 'Es-tu OK pour faire ça?'

Notre équipe est bénévole et donc non professionnelle. Nous attachons néanmoins une grande importance à la sensibilisation, l'éducation et la formation de chacun-e de nos membres à la problématique du consentement. Afin de nous fournir une expertise et un encadrement rassurant, des professionnels nous entourent et collaborent au quotidien avec nous.



En savoir plus?

Visitez notre site internet qui vous propose, en plus de diverses informations et contacts pertinents, une plateforme de témoignages⁸ anonymes: www.theok-consent.com

Nous sommes également très actif-ves sur :

Facebook: facebook.com/theOKconsent/

Instagram: @ThéOK?

⁷ Voir lexique

⁸ Nous redirigeons toujours celles et ceux qui ont le courage de témoigner vers les personnes ou organismes à même de les aider

Thé OK? Consentement ASBL

✉ theok-consentement@hotmail.com

En cas d'urgence sur les sites de l'UCLouvain

Louvain-la-Neuve et Bruxelles Woluwe:

☎ (0)10/4 7 22 22

Tous les autres sites:

☎ (0)112 ensuite
10/4 7 22 22

SOS Viol

☎ 0800 98 100

✉ info@sosviol.be

📍 Rue Coenraets, 23 - 1060 Saint-Gilles

Soutien psychologique, accompagnement social et aide juridique

Les centres de prise en charge des violences sexuelles:

CPVS de Bruxelles :

☎ 02/535 45 42

✉ cpvs@stpierre-bru.be

CPVS de Gand :

☎ 09/332 80 80

✉ zsg@uzgent.be

CPVS de Liège :

☎ 04/284 35 11

✉ cpvs@chu.ulg.ac.be

Et anonymement via leur chat en ligne violencessexuelles.sittool.net/chat :

- Lun, mar, jeu : 17h30-21h30 et mer : 14h-17h

Fédération des centres de planning familiale des FPS

☎ +32 (0)10 45 12 02

✉ planning.lln@gmail.com

📍 Cours des Trois Fontaines, 31 - 1348 Louvain-la-Neuve

Univers santé

Louvain-la-Neuve :

☎ +32 (0)10 47 28 28

✉ univers-sante@uclouvain.be

📍 Place Galilée, 6 Bte L6.04.01 - 1348 Louvain-la-Neuve

Woluwe :

☎ +32 (0)2 764 43 34

✉ univers-sante@uclouvain.be

📍 Le Passage, bâtiment « Mémé »: Rue Martin V, 28 - 1200 Bruxelles

O'YES ASBL

☎ +32 (0)2 303 82 14

✉ hello@o-yes.be

Dispositif de soutien de l'UCLouvain

✉ togheter@uclouvain.be

Service d'aide de l'UCLouvain

Louvain-la-Neuve:

☎ +32 (0) 10/47 20 02

✉ info-aide@uclouvain.be (questions sociales)

✉ info-sante@uclouvain.be (question de santé)

📍 Rue des Wallons, 10 - 1348 Louvain-la-Neuve

Bruxelles Woluwe:

☎ + 32 (0) 2/764 41 31

📍 La Mairie: Promenade de l'Alma - 1200 Bruxelles

Bruxelles Saint-Gilles

☎ 02/539 71 12

📍 Rue Wafelaerts 47-51, 1060 Bruxelles

Mons (ex FUCaM):

☎ +32 (0) 65/32 32 25

📍 Beffroi: Chaussée de Binche, 151 - 7000 Mons

Tournai

☎ 069/25 03 22

📍 Rue Haigne 17-19, 7500 Tournai



MERCI !

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont consacré de leur précieux temps à la relecture de cette brochure et nous ont prodigué leurs conseils avisés :

Tania Van Hemelryck, conseillère du recteur de l'UCLouvain

Edithe Antoine, responsable formation, accompagnement et bien-être à l'UCLouvain

Terry Focant, rédactrice

Anne-Sophie Marq, chargée de projets 'Vie affective et sexuelle' à Univers santé et sexologie

Fiona Celili et **Louise Pierret**, étudiantes en master en faculté de philosophie, arts et lettres de l'UCLouvain

L'Assemblée générale des étudiant.es de Louvain

Le Groupement des Cercles Louvanistes

La Fédération Wallonne des Régionales de l'UCLouvain

L'Organe

L'Angela, kot-à-projet féministe et inclusif

A

AGL : L'Assemblée Générale des Étudiant·es de Louvain. Elle regroupe tous les étudiant·es de l'Université catholique de Louvain et les représente auprès des autorités de l'UCLouvain et d'autres organisations. Elle défend leurs droits de manière globale (dialogue avec les autorités, actions symboliques, manifestations, etc.) et pour chaque étudiant·e de manière individuelle (aide en cas de conflit avec son propriétaire, soutien en cas de recours, etc.). Elle les avise de leurs droits, tant au niveau de leur formation que de leur vie pratique (bourse, logement, droits sociaux, etc.).⁹

Agression sexuelle : Article 372 du Code pénal. En Belgique, on utilise le terme 'd'attentat à la pudeur' afin de désigner tout acte sexuel effectué sous la contrainte et/ou portant atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne sans pénétration, soit tout acte sexuel forcé sans pénétration comme des attouchements non consentis ou le fait d'obliger une personne à exposer ses parties génitales pour la prendre en photo. Tout attouchement est considéré comme une agression sexuelle et donc, juridiquement, un attentat à la pudeur.

B

Baptême étudiant : Il s'agit, dans le milieu étudiant des institutions d'enseignement supérieur de Belgique, la cérémonie initiatique qui permet, sur base volontaire, au ou à la nouvel·le étudiant·e (appelé bleu·e) de passer de ce statut à celui de baptisé·e (aussi appelé poil ou plume). De manière générale, le terme de baptême peut également englober toutes les activités de préparation au baptême (appelées bleusailles). Les baptêmes sont organisés par des comités de baptême, qui ne peuvent être dirigés que par des étudiant·es baptisé·es. L'intérêt principal mis en avant par les partisan·es du baptême est l'intégration rapide des nouveaux·elles arrivant·es à la faculté moyennant des activités festives.

C

Cercle : Un cercle est une association étudiante regroupant les étudiant·es de chaque faculté. Ils ou elles organisent, en comité, des soirées hebdomadaires, des conférences, des séjours au ski, le bal de leur faculté ainsi que de nombreux événements permettant d'animer le campus de Louvain-La-Neuve.

Consentement : Définition occultée par la loi belge. Acquiescement donné à un projet, engagement libre et éclairé. Accorder, refuser son consentement.

⁹ <https://aglouvain.be/>

Consentement sexuel : Donner son accord, son autorisation ; mécanisme par lequel on autorise une autre personne à intervenir par rapport à son intégrité (notamment physique ou sexuelle).

Culture du viol : La culture du viol, telle que définie par la théorie féministe, est la manière dont le viol est perçu/ représenté dans l'imaginaire collectif, dans une société donnée et à une époque donnée. Ce concept établit que la représentation du viol dans une société dépend d'un ensemble de croyances et d'attitudes. La littérature existante sur le sujet montre que la culture du viol découle de 'mythes' qui faussent la réalité du viol telle qu'elle est perçue par les chiffres. Selon la théorie féministe, ces mythes témoignent de la persistance des stéréotypes de genre.

D

Délégué-e Quality guindaille : Il s'agit d'étudiant-es volontaires et formé-es, chargé-es d'assurer une guindaille safe et de qualité.

Délai de prescription : Pour les victimes majeures, le délai de prescription s'élève à 10 ans après les faits. En cas de correctionnalisation des faits (c'est-à-dire qu'au vu de circonstances atténuantes, les faits sont jugés par un tribunal correctionnel et non par la cour d'assises), ce délai est de 5 ans. Pour les victimes mineures, le délai est imprescriptible. Elles peuvent porter plainte à tout moment.

E

État de sidération : La sidération est un état de stupeur émotive dans lequel le sujet, figé, inerte, donne l'impression d'une perte de connaissance ou présente un aspect catatonique par son importante rigidité. Il agit comme si le temps s'était arrêté à un moment qui le fige dans une blessure psychologique traumatique, au point que les émotions semblent pratiquement absentes. La culpabilité est irrationnelle et la 'sidération' enferme dans le silence et l'incapacité de dire l'épouvante. La sidération est un blocage total qui protège de la souffrance en s'en distanciant.¹⁰

Exhibitionnisme : L'exhibitionnisme n'est pas non plus un attentat à la pudeur : il s'agit d'une forme d'outrage public aux bonnes mœurs, qui n'est pas considéré comme une violence sexuelle.

G

Guindaille : La guindaille est un belgicisme utilisé pour désigner diverses activités festives estudiantines, organisées sur les sites des universités.

H

Harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel est un ensemble de gestes, d'attitudes et de paroles ayant une connotation sexuelle et étant susceptible de porter atteinte à la dignité et à l'intégrité, morale et/ou physique, d'une personne, devenant alors victime. Le harcèlement sexuel peut être exercé dans n'importe quel cadre : lieux publics, milieu professionnel, scolaire, conjugal, sur internet, par téléphone, etc. Le Code pénal punit le harcèlement sexuel. En effet, en vertu de l'article 442bis du Code pénal, l'auteur-e de harcèlement sexuel encourt une peine d'emprisonnement de 15 jours à 2 ans et/ou d'une amende de 50 € à 300 €. En outre, le ou la juge peut doubler la peine s'il ou elle reconnaît des circonstances aggravantes. Les peines peuvent varier selon le type de harcèlement.

Harcèlement sexuel au travail : Il est défini de la même façon que le concept de harcèlement en tant que tel. Il est, quant à lui, condamné par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs et des travailleuses lors de l'exécution de leur travail.

Harcèlement de rue : La loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public sanctionne le harcèlement sexuel de rue (et dans les lieux publics en général). Peut se manifester de différentes façons : par des regards, des sifflements, des commentaires déplacés, des insultes, etc. Peine d'emprisonnement de 1 mois à 1 an et/ou d'une amende de 50 € à 1 000 € envers quiconque adopte un comportement décrit à l'article 2 de la loi.

K

Kot-à-projet (KAP) : Association composée de 8 à 12 étudiant-es, vivant ou non dans un même logement, et qui mènent à bien un projet qui leur tient à cœur.

R

Régionale : Une association étudiante qui rassemble les étudiant.es provenant d'une même région. Les régionales organisent, tout comme les cercles, de nombreux événements (soirée, carnaval,...) afin de faire vivre le folklore sur le campus.

Revenge porn et cyber harcèlement sexuel : Implique la diffusion non consensuelle d'images à caractère sexuel. L'article 442 bis du Code pénal punit l'auteur-e de revenge porn. Une circonstance aggravante est prévue quand il y a diffusion de telles images dans une intention méchante ou un intérêt économique. L'auteur-e risque une peine d'emprisonnement de 6 mois à 5 ans et une peine d'amende de 200 à 15 000 €. La loi du 22 mai 2014 vise également le cyber sexisme. Le ou la juge punit l'auteur-e de cybersexisme d'une peine d'emprisonnement de 1 mois à 1 an et/ou d'une amende de 50 € à 1 000 €. 98 % des femmes ont déjà subi du sexisme dans l'espace public.

T

T-shirts jaunes : En guindaille, il y a toujours des personnes sobres responsables du bon déroulement de la soirée. Les *T-shirts jaunes* surveillent qu'on ne rentre pas avec des bouteilles en verre par exemple, ils évitent les bagarres, vérifient qu'il n'y a pas de danger. On les reconnaît à leur T-shirt jaune flashy.

U

Univers santé : *Univers santé* est une ASBL créée par l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain) en 2000 à la suite d'une vaste étude sur les besoins de santé des étudiant.es. *Univers santé* développe des actions de promotion de la santé en milieu jeune et étudiant, et travaille en partenariat direct avec ses publics cibles, des acteurs et des associations de terrains, des enseignant-es, des professionnel-le-s de la santé, etc. Tous les sujets qui concernent les publics jeunes et étudiants sont abordés : alimentation, assuétudes, vie affective et sexuelle, santé mentale, stress, blocus, santé sociale, etc.¹¹

V

Viol : Article 375 du Code pénal. Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol. Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par violence, contrainte ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime.

Viol conjugal : La violence au sein du couple, que l'on soit marié ou non, est un fait punissable par la loi, régie au sein de nombreuses législations visant à la combattre. La loi du 4 juillet 1989 réprime et légifère le viol entre conjoint-es

Violences verbales : Les violences verbales (propositions indécentes, insultes sexuelles, etc.) ne sont pas considérées comme des attentats à la pudeur, car la victime n'est pas impliquée directement.

Z

Zone grise : Terme fortement décrié et dangereux, la zone grise représenterait une relation sexuelle où la personne n'est pas à l'aise, ne s'oppose pas à la situation, mais ne donne pas son consentement. Ce terme est dangereux car il voudrait dire que le consentement pourrait être flou, et il pourrait donner des excuses aux agresseurs et agresseuses. À partir du moment où ce n'est pas un 'oui' clair, c'est non.



L'association Thé OK ? a mené l'enquête sur la notion de consentement auprès de plus de 2 500 étudiant·es sur le campus de Louvain-la-Neuve.

Elle en livre ici les résultats et les enseignements qu'elle en a tirés qui permettront de briser le tabou ainsi qu'améliorer la sensibilisation et l'accompagnement des personnes victimes, témoins ou responsables d'agression sur le campus.

✉ theok-consentement@hotmail.com

🌐 www.theok-consent.com

📷 @theokconsent

📘 @theokconsent